

COMPTE-RENDU

DU 15 MAI 2018

L'an deux mil dix huit, le 15 Mai à 20 H 30

Le Conseil Municipal de BUSSY-ALBIEUX convoqué le sept mai s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr VIAL

Présents : MM VIAL, DERORY, MASSARD, DALBEGUE, ESSERTEL, GAUMOND, PONCET, VERMOREL,

Absents avec excuse : MM. LEFEBVRE, TRIOMPHE, VINCENT

Mme PONCET a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

AMENAGEMENT DU BOURG

• **CHOIX DES TRANCHES**

Monsieur Le Maire confirme à son Conseil Municipal que les travaux de requalification du bourg commenceront début semaine prochaine.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que suite à délibération n°2018-02-02 du 21 Février 2018, il avait été validé la réalisation des travaux d'aménagement du bourg relatif à la tranche ferme et ceux concernant la tranche conditionnelle 1.

Cependant, en ce qui concerne les travaux correspondant aux tranches conditionnelles 2 et 3, il avait été décidé de ne pas réaliser les travaux actuellement mais que nous réservons le droit d'y effectuer par la suite en cas de changement.

De ce fait, Monsieur le Maire rappelle le prix du marché concernant la tranche ferme qui est de 279 723, 80 € H.T ainsi que les prix pour chaque tranche conditionnelle soit :

TRANCHE CONDITIONNELLE 1 : Traitement des accotements jusqu'au cimetière	29 741, 00 € HT
TRANCHE CONDITIONNELLE 2 : Sens Bussy Arthun, après cimetière : Traitement accotement droit	19 352, 00 € HT
TRANCHE CONDITIONNELLE 3 : Sens Bussy Arthun, après cimetière : Traitement accotement gauche	18 970, 00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de réaliser l'intégralité des travaux d'aménagement du bourg relatif à la tranche ferme et ceux concernant la tranche conditionnelle 1, 2 et 3.
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer les marchés et les pièces y afférentes.

- **CHOIX DEFINITIF DU MOBILIER URBAIN**

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il a été demandé au cabinet d'études F2I d'établir un nouveau devis concernant le mobilier urbain (barrières, poubelles, bancs...).

Après étude de ce nouvel estimatif, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le mobilier urbain prévu initialement dans le marché mais il a été voté l'achat d'un banc supplémentaire.

- **MUR DE SOUTÈNEMENT**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il n'a toujours pas reçu le nuancier afin de pouvoir définir la couleur du crépi du mur de soutènement.

RENOVATION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que suite à la décision de rénover l'école, il font songer à trouver une solution pour installer les deux classes durant les travaux de rénovation.

Après étude de plusieurs solutions, il a décidé qu'il serait judicieux de regrouper les deux classes sur un même site.

La proposition retenue a été qu'une classe occuperait la salle de réunion et que l'autre classe serait dans un algeco.

De ce fait, des devis vont être demandés auprès de divers prestataires.

BOITE AUX LETTRES

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la boîte aux lettres sera déplacée et déposée sur un pilier situé sur la Place vers la croix.

DEMISSION 1ere ADJOINTE

En fin de réunion, Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Madame LEFEBVRE, 1^{ère} Adjointe, a présenté sa démission mais souhaite conserver son statut de Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire précise à son Conseil Municipal que dès réception de la notification de la démission de Madame LEFEBVRE par la Sous Préfecture, un Conseil Municipal aura lieu afin de réaliser de nouvelles élections.